

Bonjour, je vous fais part de ma situation.

Dans la période du 15 février au 15 mai 2021, j'ai effectué 2 formations avec mon compte CPF.

L'entreprise se trouve à Paris, je vous contacte à ce jour car suite à ma démarche concernant la qualité de ma formation vers la caisse des dépôts ; j'ai signalé et fait la demande que je n'ai jamais reçu aucun de ces certificats.

La caisse des dépôts me demandé de porter plainte pour escroquerie. La gendarmerie de Molsheim, m'a refusé cette plainte, puis la permanence du Commissariat d'Ostwald également.

Dans les deux institutions on me demande de me tourner vers la Maison de la Justice et du Droit, car pour eux cela relève d'une affaire civile.

De mon côté, j'ai effectué des recherches pour retrouver la société en question, car plusieurs de mes mails et appels téléphonique n'aboutissait pas. Et pour cause la société en question est en liquidation judiciaire depuis le 1er Juin 2022 (lien que je vous ai mis en copie).

[AF TRAINING \(PARIS 10\) Chiffre d'affaires, résultat, bilans sur SOCIETE.COM - 830541975](#)

Je me suis permis également de contacter par mail, Maître Frédérique Lévy, s'occupant de la liquidation judiciaire en question, mais au bout d'une semaine toujours pas de réponses.

Quand je téléphone, à la Maison de la Justice et du Droit, il est impossible d'avoir un interlocuteur, il y-a le message suivant qu'il faut contacter un point justice faisant parti du CDAD 67.

Vous êtes mon seul recours et pour avancer dans ma démarche il me faut du concret pour poursuivre avec la caisse des dépôts la société en question. Je veux juste mes certificats en bonne et dues formes.

Dans ma démarche, je souhaitais acquérir des compétences et profiter de mes droits à la formation pour rester compétitif dans le marché du travail.

Veillez agréer, mes salutations distinguées.